



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 06 JUILLET 2023 – 18H00

Date de convocation  
Le 29 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Six Juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT), sous la présidence de Colette NOUVEL ROUSSELOT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : C. NOUVEL ROUSSELOT, D. MULLER, F. LOUIS, M. CONTENTIN, S. OUTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, E. RENAULT, J. CONTENTIN, LM. TILLIER, S. FALAISE, E. LANDEAU, R. FABIUS, D. VAUTIER, JM. BERNAUS.

**ABSENTS REPRESENTES** : P. ROBERT a donné pouvoir à S. OUTIN, A. DIDIER a donné pouvoir à D. MULLER JC. GAUDE a donné pouvoir à F. LOUIS, E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à M. CONTENTIN, T. PESCHARD a donné pouvoir à J. CONTENTIN, C. HELENNE a donné pouvoir à E. LANDEAU, MA. ROUSSELOT a donné pouvoir à C. NOUVEL-ROUSSELOT, JM. KALAJDJIAN a donné pouvoir à P. NOGUET, A. RENOUF a donné pouvoir à E. RENAULT, N. LENORMAND a donné pouvoir à D. VAUTIER.

**ABSENT EXCUSE** : D. SALZET

**ABSENT** : A. PERCHEY

M. CONTENTIN nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

### 10 – AUTORISATION DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2023 POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

**Vu** le permis de construire déposé par la Ville, actuellement en cours d'instruction, pour l'extension de la salle des fêtes, afin de faciliter, entre autres, l'organisation des soirées théâtre,

Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire, ou l'un de ses représentants, à solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), qui pourrait subventionner cet investissement estimé à 350 000€ HT, ce projet s'inscrivant dans le cadre des catégories d'opérations prioritaires définies par les services préfectoraux,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou l'un de ses représentants, à demander une subvention auprès de la Préfecture du Calvados, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'extension de la salle des fêtes communale.

LE MAIRE,  
  
COLETTE NOUVEL ROUSSELOT

